Secrétariat du Grand Conseil

PL 11455-A PL 11454-A

Date de dépôt : 4 juin 2014

Rapport

de la Commission de l'énergie et des Services industriels de Genève chargée d'étudier:

- a) PL 11455-A Projet de loi du Conseil d'Etat approuvant le rapport de gestion des Services industriels de Genève pour l'année 2013
- b) PL 11454-A Projet de loi du Conseil d'Etat approuvant les états financiers consolidés des Services industriels de Genève pour l'année 2013

Rapport de M. Benoît Genecand

Mesdames et Messieurs les députés,

La commission de l'énergie et des Services Industriels de Genève (SIG) a siégé le 23 mai pour débattre des **PL 11454**, approuvant les états financiers individuels des Services industriels de Genève pour l'année 2013, et **11455** approuvant le rapport de gestion des Services industriels de Genève pour l'année 2013. Ont assisté à la séance, M. Antonio Hodgers, Conseiller d'Etat, Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE); M^{me} Béatrice Stuckelberg Vijverberg, secrétaire générale adjointe, DALE; M^{me} Myriam Garbely, adjointe scientifique, OCEN; M. Laurent Koelliker, secrétaire général adjoint, SGGC; M^{me} Mina-Claire Prigioni, secrétaire scientifique de commissions, SGGC. Le procès-verbal a été tenu par M. Aurélien RIONDEL.

Qu'ils soient tous ici remerciés pour leur contribution.

INTRODUCTION

Les PL 11454 et 11455 portent sur les états financiers consolidés des SIG et le rapport de gestion des SIG pour l'année 2013.

Ces deux PL ont été abordés le 23 mai par la commission de l'énergie et des SIG. La matière est complexe. Le temps donné aux députés pour se faire une opinion a été court.

Quelques remarques méthodologiques ont été faites par un député notamment sur les textes d'exposés des motifs qui accompagnaient ces deux PL. Vous trouverez ces remarques dans le chapitre travaux de la commission.

Une série de questions a été posée par un député qui ont donné lieu à des réponses écrites des SIG.

Pour ne pas rendre la lecture plus compliquée, nous avons choisi de traiter ces deux PL en parallèle. Après une introduction, nous rapporterons les travaux de commission ainsi que les votes. Nous annexerons en fin de rapports les présentations des SIG.

Une large majorité de la commission vous recommande d'accepter ces deux PL. Aucun groupe n'a demandé à faire un rapport de minorité. Aucun commissaire n'a voté contre.

Il ne faut toutefois pas interpréter ce large soutien comme une marque de satisfaction avec la marche des affaires ou de sérénité par rapport à l'avenir. Les SIG ont traversé une période de turbulences qui a eu un impact tant sur les chiffres que sur la gouvernance de l'entreprise. Disposant de beaucoup d'argent (de trop?), les SIG se sont engagés sans grand discernement dans une série d'investissement tournant autour des énergies renouvelables. En prenant des paris audacieux avec parfois des partenaires peu fiables. Cette aventure aura un seul bénéfice : démontrer que l'on peut mener une politique d'investissement non durable dans le domaine des énergies renouvelables.

Un exercice drastique de réévaluation des risques a eu lieu en 2013 avec la constitution d'importantes provisions. Celles-ci devraient suffire pour couvrir les pertes de valeur futures. Cela dit, un risque résiduel existe dans les contrats à long terme de fourniture d'électricité. Ce risque est important si le prix de l'électricité reste bas au-delà de 2016.

La manière adéquate d'organiser le contrôle de cet important établissement de droit public, dans lequel le canton détient une participation de 55%, reste à définir.

La difficulté sera de trouver le bon équilibre entre les intervenants. D'éviter l'amoncellement des strates du contrôle et la dilution des responsabilités. Il faut rappeler que le système actuel donne à la direction de

l'entreprise la responsabilité de la gestion opérationnelle, au conseil d'administration la responsabilité de la gestion stratégique. Quant au Conseil d'Etat (qui nomme les membres du CA et surtout son Président), il exerce la surveillance des établissements de droit public et donc des SIG. Alors que le Grand Conseil se voit confier par la Constitution des fonctions de haute surveillance (Art. 94 : Haute Surveillance. "Le Grand Conseil exerce la haute surveillance sur le Conseil d'Etat, l'administration et les institutions cantonale de droit public, ainsi que sur la gestion et l'administration du pouvoir judicaire et de la Cour des comptes").

Le risque ici est que, plus l'on monte dans les degrés de surveillance, plus l'information arrive tard et filtrée. Comme si le plus haut degré de cette échelle de surveillance n'était alimenté que par un mauvais café et, qui plus est, un café que le Grand Conseil est obligé de boire froid.

Mesdames et Messieurs les députés, une nouvelle direction est désormais en place, avec à sa tête un nouveau Conseil d'Administration.

La nouvelle direction a fait preuve d'une grande transparence dans la l'analyse des chiffres et des défis auxquels les SIG font face. En annexe de ce rapport, vous trouverez deux présentations qui en témoignent.

La commission a souhaité encourager ces nouveaux organes dans leur effort de prudence et de transparence tout en soulignant le défi pour les SIG de savoir allier un esprit d'entrepreneur et une maîtrise des risques opérationnels et stratégiques.

De cette capacité dépend en grande partie le succès à venir des Services Industriels de Genève

TRAVAUX DE LA COMMISSION

Audition de M. Alain Peyrot, Président du conseil d'administration de SIG, accompagné de MM. Christian Brunier, Directeur général de SIG, Peter Ruesch, Directeur finances par intérim, et Jean-François Jordan, responsable controlling et planification.

Le Président signale que si le PL 11454 traite des comptes consolidés de SIG, le PL 11455 concerne les comptes opérationnels de SIG. Il invite les commissaires à ne pas confondre les deux périmètres budgétaires.

M. Brunier détaille d'abord les comptes, avant de faire le point sur les dossiers considérés comme sensibles. Il indique que SIG est prêt à présenter les comptes à une sous-commission de l'énergie l'année prochaine si la commission le désire. Il déclare que SIG n'a rien à cacher au parlement.

Le Président remercie M. Brunier pour sa proposition, mais rappelle que le processus d'approbation des comptes de SIG est déjà suffisamment redondant en l'état.

M. Jordan commence par rappeler la distinction entre le périmètre des états financiers consolidés et celui du rapport de gestion : le premier intègre les éléments non-récurrents et la consolidation des flux alors que le second ne comprend que la performance de l'entreprise SIG. M. Jordan présente les faits marquants du résultat 2013, qui impactent tant le résultat opérationnel (comptes SIG) que le résultat consolidé. Il annonce que le résultat opérationnel, hors remboursement de la redevance extraordinaire, est en baisse. Il rappelle que, en 2012, SIG a payé une redevance extraordinaire à l'État, qu'il lui a remboursée en 2013 (56,8 millions). M. Jordan indique que les charges d'exploitation sont maîtrisées. Il annonce que le niveau global des investissements a été relativement bas en 2013 par rapport aux trois années précédentes. Il mentionne les pertes de valeur et provisions sur les actifs éoliens, FTTH (fiber to the home, c'est-à-dire fibre optique) et les actions de EDH, mais aussi l'impact favorable du nouveau plan de prévoyance. Il signale la vente de 3,3 % d'actions d'Energie Ouest-Suisse Holding (ci-après: EOSH) pour 72 millions, mais dont l'impact net est de 4 millions sur le résultat consolidé. M. Jordan termine la liste des points importants en rappelant que les normes comptables IFRS ont été modifiées, ce qui a pour conséquence que la consolidation des comptes des filiales doit être reportée dans chacune des lignes, avant que la quote-part soit éliminée sur les lignes « intérêt minoritaire ». Il reconnaît que cette modification complexifie et rend plus difficile la lecture des comptes, raison pour laquelle SIG établit les deux documents dont est saisie la commission. En effet, le résultat opérationnel permet de mieux évaluer l'action de SIG.

Un député PLR demande des précisions sur les actions EOSH reçues gratuitement par SIG.

- M. Jordan répond que ces actions gratuites sont une quote-part de la dissolution des actions cédées par SIG.
- M. Peyrot rappelle que SIG est le seul membre d'EOSH à ne pas avoir voulu recapitaliser Alpiq. Il ajoute que la quote-part de SIG à la recapitalisation était de 72 millions. Cette non-participation a été traduite par une diminution de la part de SIG dans le capital, modifiant également la part des autres propriétaires. EOSH a décidé de redistribuer à ses actionnaires les actions reçues de SIG, plutôt que de les capitaliser dans ses actifs. Après une âpre discussion avec les autres actionnaires, il a été accepté que SIG touche une part des actions redistribuées, même si c'était les siennes au départ.

Un député PLR demande quelle est la valeur de ces actions.

- M. Jordan répond qu'elles ont une valeur de 14 millions dans les comptes. Ainsi, la valeur de la participation de SIG dans EOSH a été augmentée de 14 millions.
- M. Jordan détaille les faits marquants de l'année 2013 par secteur d'activité de SIG : électricité, nouvelles énergies renouvelables (NER), gaz, environnement, thermique, télécom et services. Concernant l'électricité, il rappelle que les tarifs régulés de l'énergie ont connu une baisse. Il annonce que seul le 5 % des clients éligibles a décidé de se fournir chez l'un des concurrents de SIG. Il signale que, en 2013, les prix du marché de l'électricité ont subi une forte baisse, ce qui a notamment eu pour conséquence un accroissement de l'activité concurrentielle et une dévaluation de la participation SIG dans EDH. M. Jordan déclare que SIG a distribué un volume électrique légèrement moins important en 2013 qu'en 2012 (-1,3 %). Il ajoute que Genève est le seul canton suisse où la consommation électrique est en baisse.
- M. Brunier souligne cette performance. Il précise que si l'on corrige la consommation avec l'augmentation de la population, la baisse atteint les 2,3%. Il insiste sur le fait que rares sont les programmes d'économie électricité qui apportent des résultats. Il précise que l'efficacité du programme éco21 a été prouvée par l'université de Genève.
- M. Jordan annonce que les investissements sont en baisse, mais sans impact sur la qualité du réseau, car cette baisse s'explique principalement par le rééchelonnement de certains projets. Concernant les NER, M. Jordan mentionne deux éléments : la réappréciation de l'engagement dans les projets éoliens, induisant une dépréciation de la valeur des participations et des prêts, et la réalisation d'installations solaires d'une puissance de 1,2 MW, portant le total installé à Genève à 27 MW. Dix de ces 27 MW sont propriété de SIG.

Concernant le gaz, M. Jordan indique que la consommation s'est inscrite en forte hausse, en raison d'une année 2013 globalement froide. Il déclare que la part de marché de SIG a augmenté entre 2012 et 2013, passant de 47% à 48%. Cette part s'établit à 57% si l'on considère également le thermique. M. Jordan ajoute que de nouveaux raccordements ont été créés en 2013. Il évoque encore trois éléments relatifs au secteur gaz : le lancement de la gamme Vitale Gaz, l'absence de perte de clients éligibles ainsi que la stabilité et le maintien de la grille tarifaire.

Au niveau des activités « environnement » de SIG, M. Jordan annonce que la consommation d'eau a baissé de 3,1% en 2013, ce qui est important par rapport à la tendance des années précédentes, où la diminution

s'établissait plutôt autour des 1%. Il précise que cette baisse a eu un impact sur le résultat, car les coûts liés à l'eau potable ne dépendent pas du volume distribué. M. Jordan mentionne la pose de la conduite « Prieuré – Arquebuse », dont les travaux de raccordement sont en train de se terminer; l'approbation par le Grand Conseil du projet de loi modifiant le financement de l'assainissement des eaux usées, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2015, et la décision du Conseil d'Etat de remplacer l'usine d'incinération et de valorisation des déchets des Cheneviers à l'horizon 2022, ce qui implique que les équipements actuels devront être complètement amortis à cette date.

Concernant le thermique, M. Jordan signale que SIG a augmenté ses ventes de chaleur de 23 % en 2013, ce qui s'explique aussi en partie par les conditions climatiques déjà évoquées. Il ajoute que plusieurs grands projets sont soit en cours (Vieusseux-Tourelles-Lehmann, Chapelle-les-Sciers) soit à l'étude (GeniLac, Gradelle, Les Vergers, CADéco Jonction).

Au niveau des télécoms, M. Jordan annonce que le déploiement du réseau FTTH s'est poursuivi en 2013. Il signale que 102 millions ont été investis dans l'ensemble du projet au 31 décembre 2013 et que plus de la moitié de la population genevoise est raccordable à la fibre optique. Il mentionne la signature en février 2013 d'un contrat avec Sunrise. M. Jordan annonce qu'un décalage dans le temps des perspectives de rentabilité du réseau FTTH a occasionné une dépréciation de l'actif à hauteur de 45 millions. Il évoque encore la prise de participation dans Swiss Fibre Net (SFN).

Comme introduction au résumé des activités « services énergétiques », M. Jordan rappelle que cette unité d'affaires comprend l'éclairage public, l'entretien et le dépannage des raccordements de gaz, certaines installations électriques et la maîtrise des consommations énergétiques. Il indique que ce secteur est déficitaire, mais précise que sa stratégie est en train d'être redéfinie. Il signale une baisse importante des recettes de l'éclairage public.

Un député PLR demande comment SIG apprécie le vote neuchâtelois sur les parcs éoliens.

M. Brunier annonce que ce vote est positif pour SIG, d'autant plus après l'acquisition d'Ennova. Il précise que SIG tient à rester modeste et se refuse à faire preuve d'arrogance, tirant les leçons du passé. SIG cherche des partenariats pour réaliser des parcs éoliens en Suisse.

Un député PS demande à quoi SIG attribue la perte de plusieurs contrats d'éclairage public.

M. Brunier rappelle qu'il s'agit d'un marché libéralisé et extrêmement compétitif, dans lequel SIG est en concurrence avec des grandes entreprises suisses. Il estime que la qualité du service proposé par SIG est haute, mais reconnaît que les prix pratiqués sont plus élevés que ceux de certains concurrents. M. Brunier annonce qu'un processus d'optimisation de ce service est en cours et que toutes les options sont à l'étude.

Un député PS demande quels sont les concurrents de SIG.

- M. Brunier répond que la concurrence est autant composée de petites entreprises locales que de grands distributeurs électriques romands comme Romande énergie ou Groupe E, et peut-être également de sociétés françaises.
- M. Jordan présente ensuite brièvement les lignes les plus importantes du résultat opérationnel SIG. Il annonce que les produits ont marqué une baisse en 2013 par rapport à 2012, même s'ils restent plus importants de 2,9 millions que ne le prévoyait le budget. Il indique que les pertes de volumes dans le domaine de l'eau ont été compensées par une hausse des ventes de gaz, hausse qui a fortement impacté les dépenses en achats d'énergie. M. Jordan annonce que les charges d'exploitation se sont établies à une valeur comparable à celle qui avait été budgétée, mais ont été moins importantes qu'en 2012, ce qui prouve que les charges d'exploitation sont maîtrisées. Il ajoute que l'effectif moyen est resté stable entre 2012 et 2013 (baisse d'environ 3 ETP). M. Jordan annonce que les amortissements se sont inscrits en forte hausse, due à la réduction de la durée de vie des actifs de l'usine des Cheneviers.
- M. Peyrot rappelle que la prochaine usine des Cheneviers était à l'origine planifiée pour 2025. De ce fait, l'amortissement des installations actuelles courrait jusqu'à cette date. M. Peyrot annonce que c'est SIG qui a proposé au CE de prévoir la nouvelle usine pour 2022, raccourcissant d'autant la durée des amortissements, car l'usine actuelle coûte plus cher que ce que coûtera la prochaine. Il précise que cette décision impactera fortement la valeur des amortissements jusqu'en 2022. Autrement dit, la hausse de 2013 se reproduira lors des prochains exercices.
- M. Jordan indique que les charges financières et les redevances hors redevances extraordinaires ont été largement inférieures à ce qui avait été prévu, en raison de la persistance de taux d'intérêt très bas. Il déclare que le résultat net opérationnel est positif de 83,5 millions, soit un bénéfice d'environ 7 millions inférieur à ce que prévoyait le budget 2013. Cette différence s'explique principalement par la hausse des amortissements. M. Jordan annonce que le résultat net, y compris la redevance extraordinaire de 56,8 millions, s'est établi à 140 millions. Il indique que les investissements opérationnels nets se sont élevés à 167 millions en 2013, ce qui représente un niveau d'investissement bas. Il signale que l'importance du

cash flow de gestion – à environ 100 million – s'explique par la faiblesse du niveau des investissements et par le remboursement de la redevance.

Un député UDC demande si SIG a été surpris par sa capacité d'autofinancement. Il rappelle que le budget prévoyait un niveau bien plus faible.

M. Jordan répond que la différence est principalement due à la redevance extraordinaire (90 millions d'écart par rapport à ce qui avait été budgété) et à la faiblesse des investissements.

Un député PS demande si la baisse du niveau d'investissement provient d'un engagement moins important dans les infrastructures externes ou dans les infrastructures de SIG

- M. Peyrot répond que la baisse concerne les deux catégories évoquées par le député. Il rappelle que SIG est déçue de ne pas avoir pu engager les investissements prévus. Il ajoute que ces reports d'investissements ont toujours une bonne raison.
- M. Brunier précise que la raison principale du faible niveau d'investissement est le retard pris dans certains projets, le plus souvent dû au système d'autorisation. Il signale que les constructions deviennent de plus en plus difficiles, en raison de nouvelles contraintes, notamment en matière de mobilité.

Un député PS demande pourquoi les investissements relatifs à la distribution électrique sont inférieurs de 15 millions par rapport à 2012.

- M. Jordan confirme qu'il s'agit d'une baisse importante, mais assure qu'elle ne prétérite en rien la sécurité et la fiabilité du réseau. Il indique que cette baisse est due à des reports de projets.
- M. Peyrot ajoute que SIG a voté deux crédits pour l'achat de deux grands transformateurs au début de l'année 2014.
- M. Brunier signale que les travaux prévus dans les zones touchées par les chantiers du CEVA ont été reportés afin de ne pas accentuer les désagréments pour la population.

Un député PLR trouve ce raisonnement particulièrement incongru, car il serait plus intelligent de réaliser tous les travaux dans une rue au même moment, afin d'éviter d'ouvrir plusieurs fois les voiries en un court laps de temps.

M. Brunier explicite ses propos. Il annonce que SIG a repoussé des travaux prévus dans les secteurs touchés par CEVA, mais pas ceux concernant les axes où des travaux sont réalisés. Il évoque le cas de la route de Frontenex, qui devait être ouverte. Le projet a été repoussé car on a jugé

malvenu d'ouvrir cette artère qui accueille une partie du trafic de déviation dû à CEVA. M. Brunier confirme que Genève souffre de problèmes de coordination des travaux. Il signale que ce problème perdurera tant que les acteurs privés et publics se refuseront à prévoir leurs travaux à 36 mois.

Un député PS demande pourquoi l'effectif moyen a été moins important en 2013 que ne le prévoyait le budget.

M. Brunier rappelle que l'effectif est stable par rapport à 2012. Il estime que l'écart évoqué par le député PS provient uniquement du fait que la valeur portée au budget a été obtenue par l'addition des besoins estimés de chacun des services. Il rappelle qu'il faudrait toujours retrancher environ 2 % à l'addition des besoins en raison des imprévus. M. Brunier annonce que les effectifs de SIG sont maintenus à leur juste niveau depuis longtemps, avec une stabilité depuis plusieurs années.

Un député UDC indique que la marge bénéficiaire 2013 est d'environ 8%. Il demande quelle est l'évolution de cette valeur depuis 5 ans.

M. Peyrot annonce ne pas pouvoir répondre précisément à cette question. Néanmoins, il indique que, jusqu'à 2010-2012, SIG dégageait un bénéfice net d'environ 200 millions. Ces dernières années, avec la dérégulation des marchés, le bénéfice est en baisse. M. Peyrot déclare que le résultat 2013 est en adéquation avec le plan d'affaires.

Un député UDC s'étonne de constater que les dépenses moyennes de charges de personnel par ETP dépassent les 150 000 F, alors que SIG compte de nombreux ouvriers dans son personnel.

- M. Jordan signale que les charges de personnel incluent également des dépenses non-liées aux salaires du personnel, comme la participation de SIG à la crèche de l'entreprise.
- M. Brunier répond d'abord qu'il est faux de croire que SIG compte principalement des ouvriers. Il rappelle que les travaux effectués par les personnes les moins qualifiées sont tous externalisés. Il affirme que le niveau de formation est élevé à SIG et que les personnes non-qualifiées sont extrêmement rares. M. Brunier reconnaît néanmoins que les salaires de SIG sont plutôt en haut de la moyenne.
- M. Peyrot, pour terminer la présentation des comptes opérationnels de SIG, présente un tableau récapitulant le résultat par unité d'affaires. Il annonce que SIG gagne de l'argent grâce à la distribution d'électricité. La vente d'électricité reste bénéficiaire, même si elle rapporte moins que par le passé. Le gaz a également rapporté à l'entreprise, tant pour sa distribution que pour sa vente. M. Peyrot annonce en revanche que quasiment tous les petits secteurs ont été déficitaires en 2013. Il déclare que la direction générale

œuvre pour changer cette situation, afin que, à terme, aucun secteur d'activité ne dégage de pertes.

Un député PLR annonce ressentir une gêne due à l'importance extrême de la colonne « autre ». Il se demande pourquoi cette colonne n'est pas détaillée.

M. Jordan répond que la colonne « autre » est constituée par tout ce qui ne concerne aucune unité d'affaires et par la neutralisation interne des unités d'affaires. En ce sens, tous les éléments non récurrents sont portés sur la colonne "autre". M. Jordan annonce que 35 millions de la soulte provenant d'EOSH se trouvent dans la colonne « autre », sur les 48 millions qui y figurent. Par ailleurs, M. Jordan rappelle que l'endettement de SIG est calculé des unités d'affaires, dans le but d'exclure subventionnement croisé. Il signale que l'endettement cumulé de chacune des unités d'affaires dépasse l'endettement réel de SIG, parce que les unités d'affaires d'électricité n'ont pas de dettes en raison d'accumulation de cash flow positifs. Il annonce que le secteur « autre » assure le financement pour les autres unités d'affaires

Un député PLR demande s'il est exact que les lignes des Cheneviers et celles des eaux usées sont distinctes, ce que confirme M. Jordan.

Un député UDC demande si SIG achète ou vend des certificats d'émission de CO₂.

- M. Jordan répond que des certificats sont achetés sur le marché pour la compensation CO₂ des contrats SIG Vitale bleu. La compensation CO₂ des contrats SIG Vitale vert se fait à Genève
- M. Ruesch ajoute que le programme éco21 crée des certificats de compensation de CO₂ d'origine genevoise. Il précise que les certificats de compensation CO₂ sont des flux financiers internes aux unités d'affaires.

Un député PLR demande des précisions sur l'achat des certificats.

M. Brunier rappelle que ces certificats ne concernent que le gaz et que les clients choisissent librement d'opter pour du gaz vert. Il indique que ce sont in fine les clients qui achètent des certificats.

Un député PLR demande si de désagréables surprises sont à attendre pour 2014.

M. Brunier annonce que SIG a fortement déprécié ses actifs en 2013, raison pour laquelle elle ne devrait pas avoir à devoir procéder à de nouvelles dépréciations en 2014.

Un député PLR signale que SIG a pris des mesures très fortes en 2013, ce qu'il salue. Il annonce que cette attitude marque un changement de cap par

rapport à la politique menée les années précédentes. Il se demande si SIG ne devra pas dissoudre des provisions en 2014.

- M. Brunier précise que la voie choisie a été décidée par la direction générale après consultation des auditeurs externes de SIG.
- M. Ruesch ajoute que les perspectives comptables de SIG risquent d'être fortement modifiées avec la libéralisation totale du marché de l'électricité.

Un député PLR renvoie les commissaires et les représentants de SIG à un article paru le jour même dans Le Temps, qui traite du coût de l'énergie hydraulique à court terme.

Un député PS, rappelant que la distribution d'électricité et de gaz rapporte beaucoup, demande à SIG comment il perçoit l'avenir dans un marché où les contraintes seront plus fortes.

M. Brunier signale que la régulation est une contrainte en tout cas aussi importante que la concurrence. Il ajoute qu'on ne peut présager des mesures que prendra le régulateur, même s'il semblerait qu'il souhaite plutôt agir par incitation – notamment par la publication des prix des services à travers le pays – que par des mesures de contrainte.

Un député PS affirme que les marges de la distribution sont appelées à diminuer. Il demande comment SIG entend maintenir l'état de ses réseaux.

M. Brunier confirme que les marges de la distribution seront abaissées à leur niveau minimum dans les prochaines années. Il annonce que la qualité du service et la fiabilité des réseaux devraient être assurées si les volumes distribués restent stables.

Un député PS estime que certaines activités déficitaires de SIG, à commencer par les programmes d'économies d'énergie, peuvent être financées grâce au bénéfice réalisé dans d'autres domaines, notamment la distribution.

M. Brunier annonce que SIG est en discussion avec le Conseil d'Etat pour définir quelles sont les missions de service public de SIG et quelle peut être la contribution de la régie à la politique énergétique du canton.

Un député PLR demande quel serait l'effet sur les valorisations de l'activation de l'option des contrats d'approvisionnement que possède SIG. Rappelant que certains contrats courent jusqu'à 2030, il demande pourquoi SIG considère que ces contrats présentent des risques mineurs.

M. Ruesch répond que SIG réfléchit à la question chaque année. Il annonce qu'une valorisation basée sur les pertes éventuelles n'a pas été réalisée

- M. Peyrot indique que si les prix du marché restent stables ou continuent de baisser, ces contrats présentent effectivement un risque majeur.
- M. Brunier rappelle que les experts prévoient que les prix de l'électricité devraient remonter vers 2016 ou 2017.
- M. Brunier présente les domaines considérés comme sensibles. Il rappelle que ces domaines ne sont pas mal gérés et qu'ils ont été sélectionnés soit en raison d'inquiétudes de l'entreprise à leur égard, soit en raison de l'attention médiatique qu'ils ont suscitée. Il annonce que quatre facteurs peuvent expliquer qu'un secteur a été jugé sensible par la direction générale : ne pas être une activité traditionnelle de SIG, se situer dans un secteur ouvert à la concurrence, faire partie de domaines novateurs ou être un engagement conclu trop rapidement ou dans un climat d'enthousiasme.
- M. Brunier commence par détailler les enseignements que SIG a tiré des récentes affaires. SIG est arrivé à la conclusion que si les règles de gouvernance internes avaient été appliquées, la plupart des affaires ne seraient pas survenues. Néanmoins, une réflexion autour du perfectionnement de ces règles est en cours, en particulier pour les domaines nouveaux. M. Brunier annonce que SIG ne doit à l'avenir plus céder à l'empressement, quitte à perdre une affaire ou un client. Il rappelle que la conjoncture a amplifié les conséquences négatives des dossiers aujourd'hui sensibles. Il indique que certains domaines ont été mal considérés à la base et ont été décrits avec des mauvais termes : des projets de nature « capital-risque » ont été présentés, à tort, comme des « opérations à forts retours sur investissement ». M. Brunier ajoute que SIG entend désormais attendre les résultats avant de communiquer sur les succès. Il annonce que les organes dirigeants de SIG ont recu des informations incomplètes et ont souvent dû se déterminer dans l'urgence. M. Brunier signale que les audits internes et celui de la Cour des comptes ont révélé qu'il y a eu une confusion des rôles, conduisant certains à être juge et partie dans un dossier. Enfin, il annonce que SIG devra à l'avenir mieux documenter les hypothèses et les contextes.
- M. Brunier aborde la question de la FTTH. Il rappelle qu'il y a quatre ou cinq ans on prévoyait une rentabilité à hauteur de 14%, ce qui n'était simplement pas réaliste. Le plan d'affaire a été complétement refondu. On prévoit désormais une rentabilité située entre 0 et 1%. M. Brunier indique que si SIG avait annoncé construire un réseau sans dégager de bénéfice, aucun scandale n'aurait éclaté au sujet de la fibre optique. Il ajoute que le déploiement et la planification des travaux ont été salués par les audits. Il annonce que SIG entend redéfinir sa stratégie télécom et ne s'attend plus à faire des bénéfices avec la FTTH.

Un député PS annonce que la communication adressée à la population par SIG au sujet de la fibre optique a été catastrophique. Il ajoute que cette communication est d'autant plus mauvaise si on la compare avec celle de Swisscom.

M. Brunier abonde dans le sens de du député PS, mais rappelle que SIG n'est pas un diffuseur de contenu, contrairement à Swisscom. Il annonce qu'il appartient aux providers avec qui SIG a conclu un contrat de s'adresser aux clients finals.

Un député PLR fait remarquer que tous les éléments de la FTTH jugés positifs concernent l'infrastructure et que ceux évalués comme négatifs sont relatifs à la communication et la commercialisation. Fort de ce constat, il se demande s'il n'existe pas une confusion entre les activités qui incombent à SIG et celles que la régie ne devraient pas entreprendre.

M. Brunier signale que SIG ne s'adresse pas aux clients finals, mais à des providers qui, eux, tentent de convaincre la population. Prenant une image pour expliciter la situation, il annonce que SIG a construit une autoroute et qu'elle cherche à trouver un exploitant, pas des automobilistes.

Un député PLR estime que la situation est un peu moins claire que ce que ne laisse entendre M. Brunier.

Un député PS demande si Swisscom aurait construit un réseau de fibre optique si un accord pour le déploiement en commun d'un réseau avec SIG n'avait pas été conclu.

M. Brunier répond que, à terme, Swisscom aurait construit son propre réseau, du moins dans les zones les plus densément peuplées du canton. Il signale que le contrat avec Swisscom est similaire à ceux passés dans les autres villes de Suisse. M. Brunier déclare que le partenariat avec Swisscom est un partenariat gagnant-gagnant. Il annonce que sans ce contrat et avec les mêmes investissements, SIG disposerait d'un réseau bien moins grand. Il reconnait que les providers avec qui SIG a conclu un partenariat sont en concurrence avec Swisscom et qu'il leur appartient de conquérir une partie de la part de marché de la régie fédérale. M. Brunier annonce que le réseau se déploie, avec un développement partiel sur les zones moyennement denses. Il n'est pas prévu de construire un réseau de fibre optique dans les zones les moins denses, à l'exception des zones tests que sont Aire-la-Ville et Meinier.

Un député PS se demande si la FTTH est une activité de service public. Il annonce qu'une catégorie de la population a désormais accès à la FTTH alors qu'une autre ne dispose pas de cette possibilité. Il rappelle que l'État ne construirait plus de routes en 2014 s'il ne réfléchissait pas en termes de service public.

M. Brunier signale que la loi fédérale a estimé qu'il s'agissait d'un marché libéralisé, ce qui implique que les prestataires doivent rentabiliser leurs investissements.

Un député UDC signale que si SIG avait gagné son pari de l'éolien, la presse aurait encensé l'action de la régie publique. Il demande aux représentants de SIG s'ils ne trouvent pas la situation injuste.

M. Brunier souligne que SIG est en partie responsable de la situation actuelle et que la situation n'est pas entièrement due à la conjoncture.

Un député MCG annonce ne pas être d'avis que la FTTH est un service de base qui doit être pris en charge par l'État. Il rappelle que la décision de 2008 de sortir de Naxoo pour construire un réseau avec Swisscom est certainement critiquable. Il rappelle que la loi genevoise a interdit à SIG de vendre du contenu, ce qui est autorisé à des entreprises similaires à SIG dans d'autres cantons. Il indique que le déploiement de la fibre dans la zone villa aura un coût important et ne souhaite pas que l'État s'engage sur cette voie. Annonçant avoir eu connaissance du contrat avec Swisscom, ce même député MCG estime que l'accord trouvé est défavorable à SIG.

M. Brunier présente le deuxième dossier qualifié de sensible : la prise de participation dans la société hydraulique EDH. Il annonce que le cadre stratégique de cette opération a été mal défini. Il précise que l'opération s'est révélée mauvaise, car elle a été menée à un moment où le prix de l'électricité était très bas. Néanmoins, M. Brunier signale que l'accord a été validé par le Conseil d'Etat, qu'il a été conclu avec une entreprise suisse, saine et active dans la production d'électricité renouvelable. Il déclare que si SIG a procédé à une dépréciation de 70 millions, elle n'a en réalité pas véritablement perdu d'argent, car elle n'a pas vendu ses parts.

M. Peyrot estime que l'engagement dans EDH ne s'avérera pas, à terme, une mauvaise opération. Il souligne que le mode de calcul actuel est rigoureusement le même que celui utilisé en 2011 lors de l'achat. En ce sens, la valeur de l'entreprise remontera lorsque le marché se reprendra, ce qui est fort probable. En revanche, il déclare que le processus qui a présidé à la décision de l'acquisition de cette participation est l'exemple même de ce qui est inacceptable : préparation par un petit groupe rattaché à la direction générale, mise à l'écart du conseil d'administration et mise sous pression du conseil d'administration et du Conseil d'Etat, qui ont dû se décider dans l'urgence.

Un député PS abonde dans le sens de M. Peyrot. Il rappelle néanmoins que le conseil d'administration ne souhaitait pas acquérir des parts d'une société cotée en bourse, mais avait pour but d'acheter des kWh,

conformément à la politique énergétique soutenue par le Conseil d'Etat à l'époque. Il estime que cette stratégie est toujours en vigueur et annonce que la valeur d'EDH remontera en même temps que les prix de l'électricité hydraulique. Il déclare que cet investissement est très positif.

- M. Brunier en vient à l'affaire Ennova. Il annonce que, dans ce dossier, les projections de rentabilité ont été exagérées, la probabilité de réalisation des projets a été trop optimiste, les rôles et les responsabilités ont été confondus et, le plus important, les risques pris n'étaient pas proportionnels à l'engagement de SIG. Au niveau des aspects positifs, M. Brunier rappelle qu'il s'agit d'énergie renouvelable et que cette action permet à SIG de s'engager dans la transition énergétique, processus auquel la régie croit devoir jouer un rôle. Il annonce qu'un accord a été trouvé mardi dernier, aboutissant au rachat de la société Ennova par SIG.
- M. Peyrot annonce que ce dossier a souffert de manquements graves aux règles de gouvernance élémentaires, à commencer par le fait que les personnes qui suivaient le dossier étaient très peu nombreuses. Au fur à mesure que des problèmes survenaient, elles se sont lancées dans une fuite en avant, croyant pouvoir rétablir la situation. M. Peyrot déclare que SIG a mis un terme à un mode de décision qui a prévalu à une époque, symptôme d'un système global. Il annonce que le ménage a été fait et que les risques sont désormais connus. Il évoque la série d'audits internes qui a été menée. M. Peyrot annonce que, désormais, le conseil d'administration est plus fort et la direction générale, plus compétente.
- M. Brunier rappelle deux éléments de contexte qui ne doivent pas être oubliés pour analyser la situation actuelle. À une époque, Genève, et par extension SIG, avait l'intention d'être le fer de lance de la transition énergétique et pour ambition d'être actif dans tous les domaines. Par ailleurs, SIG avait reçu une soulte importante. M. Brunier indique que lorsque l'argent ne manque pas, l'expérience montre qu'il est souvent mal utilisé.
- M. Brunier présente l'affaire Swisswinds. Il déclare que le dossier est dangereux et qu'il présente de grandes similarités avec Ennova, mais aussi plusieurs différences. Du côté des ressemblances, on trouve une rentabilité moins importante que prévu, une influence trop faible de SIG dans le partenariat et insuffisante par rapport à son niveau d'investissement et une probabilité de réalisation largement surévaluée. M. Brunier rappelle que ce dossier compte plusieurs points positifs : la preuve des compétences techniques de Swisswinds, l'engagement de plusieurs partenaires industriels et valaisans aux côtés de SIG, la faiblesse des oppositions pour la construction de parcs éoliens de haute altitude et l'implication personnelle du partenaire fondateur. M. Brunier déclare que SIG est en conflit ouvert avec le

partenaire fondateur. Il annonce que, sans changement, la société court à la faillite. Il ajoute que toutes les options sont actuellement à l'étude, allant du retrait total au rachat total, et que la solution sera trouvée ces prochains mois.

M. Peyrot estime pour sa part que Swisswinds est le prochain Ennova. Il souligne les similarités entre les deux dossiers.

Un député MCG estime que SIG aurait meilleur temps de calmer le jeu dans la confrontation avec le partenaire fondateur de Swisswinds.

- M. Brunier garantit que SIG sait à la fois hausser le ton et dialoguer. Il remercie les administrateurs de faciliter le travail de la direction générale.
- M. Brunier aborde le thème du développement thermique. Il annonce que le retour sur investissement s'est révélé plus long que prévu et la commercialisation, plus difficile, le tout alors que les investissements sont importants. Il déclare que SIG est cependant confiant pour le long terme. M. Brunier rappelle que les points positifs sont également importants : projets innovants et techniquement confirmés, extrêmement intéressant dans la perspective de la diminution des émissions de CO₂ et de la transition énergétique. Il rappelle que le thermique est le principal levier du canton pour la transition énergétique.
- M. Brunier détaille la situation de la prise de participation dans CGC Dalkia. Du côté des éléments positifs, il souligne la rentabilité de l'investissement, le renforcement d'un partenariat avec un acteur confirmé dans le domaine thermique à Genève et la préservation d'une acquisition d'une entreprise genevoise par un concurrent thermique suisse. Du côté négatif, il mentionne le fait que les rôles et responsabilités ont été une fois de plus confondus, en plus du non-respect des règles de gouvernance internes. M. Brunier annonce que les synergies ont été énormément surestimées. Il rappelle que la stratégie thermique de SIG est en cours de redéfinition. M. Brunier estime que cet investissement est bon, non pas pour les raisons évoquées à l'époque, mais bien parce qu'il a permis de barrer la route du thermique genevois à un concurrent direct vaudois.
- M. Peyrot signale que, dans chaque partenariat où SIG n'était pas majoritaire, les choses se sont mal passées.

Un député PLR souligne que le rachat d'entreprises pour barrer la route à un concurrent relève du capitalisme le plus dur. Il doute que SIG doive mener une politique de cette nature.

Un autre député PLR estime pour sa part que le rachat d'entreprises pour contrer des adversaires peut faire partie de la stratégie d'une entreprise publique, mais à la condition que ces décisions soient intégrées dans le plan d'investissement et qu'elles répondent à une stratégie à long terme, par

exemple si cela sert à garantir la pérennité d'une activité importante pour la régie.

M. Brunier annonce que le dossier est à l'étude et que toutes les options sont examinées.

Un député MCG déclare que le point le plus dérangeant est que SIG a aidé des personnes à prendre le contrôle de l'entreprise, sous prétexte qu'elles avaient le plus de compétences. Il rappelle que de l'argent a été emprunté par SIG pour donner le contrôle de la société à des tiers.

Un député PDC demande quelle est la politique actuelle d'investissement de SIG et si cette politique est discutée avec les propriétaires de la régie.

M. Peyrot signale que cette question revient à interroger le rôle que doit jouer une régie publique active dans le domaine de l'énergie. Il rappelle que l'État, sous l'impulsion de Robert CRAMER, a enjoint SIG, qui devait être le bras armé de l'État en matière politique énergétique, à mener une politique extrêmement volontariste en matière de développement des NER. M. Peyrot ajoute que la soulte de 450 millions reçue d'Alpiq a eu un impact important sur la politique de SIG. Il estime que la situation actuelle ne peut pas être analysée en laissant de côté ces deux éléments. M. Peyrot annonce que SIG a décidé d'être désormais beaucoup plus regardant sur les investissements et les dépenses futurs. Il signale approuver cette nouvelle approche, en raison du niveau d'endettement de SIG, dont la dette approche le milliard. Il rappelle par ailleurs que l'on enjoint SIG à s'engager dans la géothermie, ce qui risque de poser le même genre de problèmes. Il indique par exemple que l'investissement déjà réalisé par SIG dans ce domaine ne sera pas rentable.

Un député PDC signale avoir suivi le processus de transfert du réseau secondaire des communes à SIG, processus qui avait pour but de contrebalancer les transferts d'actifs effectués alors par l'État. Il se demande qui gouverne réellement SIG et quelles majorités se forment au sein du conseil d'administration. Il souhaite que la ligne politique suivie par SIG soit négociée avec les propriétaires de la régie.

- M. Brunier répond que le Conseil d'Etat et SIG sont en train de discuter pour redéfinir les contours de l'activité de la régie. Il précise que les communes seront également consultées. À titre personnel, il se prononce pour une définition claire du cadre de l'action de SIG qui laisse la régie libre à l'intérieur de ce périmètre. Il ajoute que la nouvelle répartition des tâches devrait être prochainement présentée au Grand Conseil.
- M. Peyrot confirme qu'une réflexion est menée sur le rôle de la régie depuis un ou deux ans.

Un député PS s'oppose au fait que des directeurs de SIG siègent dans de nombreux conseils d'administration, ce qui a pour conséquence qu'ils ne dirigent plus leur service.

- M. Peyrot annonce qu'il a été décidé que les postes d'administrateur dans les filiales seraient mieux répartis entre les administrateurs de SIG, qui siégeront tous au moins dans un conseil d'une des filiales. En outre, là où SIG dispose de plusieurs sièges, la délégation est désormais toujours formée à la fois de personnel opérationnel et d'administrateurs.
- M. Brunier ajoute avoir rappelé aux directeurs qui avaient tendance à être trop souvent en congrès à l'étranger que leur travail doit se concentrer à Genève et dans leur service

Un député PLR demande comment on explique que la dette de SIG se monte parfois à un milliard, parfois à plus de 2,3 milliards.

- M. Peyrot répond que la dette consolidée se monte à 2,3 milliard, alors que la dette de SIG seule s'établit à 1 milliard, montant qu'il est plus juste de considérer comme la dette de la régie.
- M. Jordan rappelle que la dette se monte à un milliard, mais que ce montant comprend les environ 500 millions investis dans le refinancement de la CAP.
- M. Peyrot indique que les participations de tiers aux investissements, qui font grimper la dette à 2,3 milliards, ne sont jamais prises en compte pour évaluer le niveau d'endettement d'une entité.
 - M. Brunier reprend sa présentation sur les points délicats de SIG.
- M. Brunier annonce que le programme éco21 a été mis sous la loupe. Le bilan de ce projet est extrêmement positif, bien que le financement à long terme ne soit pas assuré.
- M. Brunier évoque le dossier PôleBio (déchets verts). Il rappelle que les installations du Nant-de-Châtillon arrivent en fin de vie. Une des solutions était de mettre en place un PPP. La décision finale n'a pas encore été prise. M. Brunier ajoute que le monde agricole s'oppose à ce projet, qui mettrait un terme au système actuel de subventions pour le traitement d'une partie des déchets verts par les agriculteurs.

Un député PLR demande à M. Brunier de s'exprimer sur Activéco.

M. Brunier déclare en préambule qu'il est erroné d'affirmer que l'application smartphone a coûté 2 millions, car ce montant a été investi pour mettre en place un véritable système d'information basé sur les économies d'énergie et qu'il inclut les frais de communication liés au projet, qui ne sont pas négligeables. Il annonce que le système de sécurité des données pourra

être réutilisé à l'avenir. Cependant, M. Brunier reconnaît que les besoins ont été mal définis au départ. Il annonce que la presse a bénéficié d'une fuite erronée venant de l'opérationnel interne. Une enquête est en cours et des sanctions seront prises.

Un député PLR demande si le développement d'une application smartphone relève du rôle de SIG.

M. Brunier répond que la mise en place d'application smartphone est indispensable à l'action de SIG, car elle lui permet de communiquer avec ses clients, ce qui sera d'autant plus nécessaire lors de la future libéralisation du marché. Il rappelle par ailleurs qu'un rapport de l'ICF vient de montrer que l'informatique était bien gérée à SIG. Il annonce que la sécurisation du système d'information pour les applications smartphone était nécessaire.

Un député PLR ne remet pas en cause la nécessité de communiquer avec les nouveaux médias, mais se demande s'il appartient à SIG de mener ces actions.

M. Brunier répond que, jusqu'à présent, les programmes d'économies d'énergie ont incombé à SIG. Il rappelle qu'éco21 ne bénéficie d'aucun financement à long terme.

En conclusion, M. Brunier déclare que l'image de SIG a beaucoup souffert des récentes affaires. Il annonce que l'entreprise a fait des erreurs, qu'elle reconnaît aujourd'hui, comme en témoigne son engagement pour comprendre ce qui s'est passé, afin de tirer les leçons du passé. M. Brunier rappelle que SIG a pris des mesures correctives et que la régie entend poursuivre sur cette voie. Il signale que les médias déforment et amplifie la réalité. Il indique que la qualité du service fourni par SIG est très élevée et que ce niveau de service est possible grâce à l'engagement de l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise, qui ont beaucoup souffert ces derniers temps.

Un député UDC demande si SIG se satisfait du rendement de son activité opérationnelle de 3,9% alors que le rendement consolidé est de 1,9%. Il demande si ces rendements ont influencé le cours de l'action SIG en 2013.

- M. Peyrot répond qu'il n'existe pas d'action SIG. L'État possède des parts de la régie, tout comme les communes et la Ville de Genève, mais que la valeur de cette part ne varie pas.
- M. Ruesch répond que les propriétaires de SIG ne demandent que 5 millions par année comme rétribution de leur participation. Il reconnaît que le taux global est extrêmement faible.

Un député UDC indique que les actifs circulants sont très faibles par rapport aux passifs à court terme. Il demande aux représentants de SIG s'ils ne craignent pas des problèmes de liquidité.

M. Ruesch répond que SIG dispose de lignes de crédit non-utilisées. Il ajoute que les liquidités de l'entreprise sont suivies de près.

Un député UDC indique que SIG prend le risque de ne pas pouvoir répondre à ses obligations.

M. Ruesch annonce que SIG suit les flux de près et ne considère pas prendre de risques. Il annonce que, pour cette année, SIG ne prévoit pas d'emprunt, sauf pour le payement de la deuxième tranche de la recapitalisation de la CAP qui sera engagée en 2015 mais préparée en 2014.

Un député UDC demande à quel taux SIG pense emprunter. Il signale que le taux moyen des emprunts de SIG est de 1,6%.

M. Ruesch répond qu'il est difficile de répondre à cette question. Il rappelle que le taux qu'obtiendra SIG dépend de nombreux facteurs et que les récentes affaires ne favoriseront pas l'obtention d'un taux favorable.

Un député UDC demande si SIG a l'intention de demander un rating, ce à quoi les représentants de SIG répondent par la négative.

Le commission aborde l'examen du rapport de gestion 2013 de SIG.

En préambule, un député PLR demande qui a rédigé les pages 1 à 11 du PL 11455. Par ailleurs, il se demande pourquoi le rapport de gestion de SIG est purement comptable et ne comprend aucun élément qualitatif.

- M. Peyrot répond que les premières pages ont été rédigées par l'État.
- M. Brunier précise que l'État et les SIG ont collaboré pour établir les premières pages du PL.

Un député PLR estime que le rapport de gestion de SIG et la vision du Conseil d'Etat sur le rapport de gestion de SIG sont deux choses différentes. Il rappelle que le Grand Conseil doit se prononcer sur le rapport de gestion de SIG et non pas sur l'interprétation que le Conseil d'Etat souhaiterait transmettre au Grand Conseil. Il déclare que le document établi par SIG n'a que peu de valeur, car il ne comprend aucun élément de gestion. Le député rappelle que le parlement a souhaité étudier les comptes et le rapport de gestion de façon séparée, car si les comptes peuvent difficilement susciter des oppositions, le rapport de gestion peut quant à lui faire l'objet de réserves de la part des députés.

M. Brunier prend bonne note des remarques du député.

Un autre député PLR précise être favorable au fait qu'une partie du rapport de gestion soit rédigée par SIG et une autre par le Conseil d'Etat, qui présente sa vision du rapport de gestion de SIG, mais estime qu'il est important que les auteurs des documents soient identifiables.

M. Brunier reconnaît que la partie « SIG » se limite à des éléments financiers, ce qui n'est pas suffisant.

Un député PLR signale que les rapports de gestion sont présentés de façon fort diverses d'un établissement autonome à l'autre. Il estime que les éléments qui constituent la partie du Conseil d'Etat ont été transmis par SIG, qui a laissé au Conseil d'Etat le soin de mettre en forme le texte selon ses habitudes. Il enjoint à son tour SIG à intégrer des éléments qualitatifs à son rapport de gestion, dont le but est de permettre au Grand Conseil de se rendre compte de la conduite et des perspectives de l'entreprise. Un député PLR salue néanmoins l'analyse comptable menée par SIG dans son rapport de gestion.

M. Brunier rappelle les récents changements opérés à SIG, qui expliquent que l'élaboration du rapport de gestion a été déléguée à la division financière.

Un député PLR loue les rapports de gestion présentés par unité d'affaires transmis aux députés. Il estime que tant la quantité que la qualité des informations transmises sont satisfaisantes. Toutefois, il souhaiterait que les documents soient transmis plus tôt l'année suivante.

Un autre député PLR confirme ces propos, mais réitère sa gêne de recevoir un PL qui présente la vision du Conseil d'Etat sur l'activité des SIG et non pas le point de vue de SIG.

Un député UDC estime que le rapport de gestion du PL est très intéressant.

Un député PS rappelle qu'un document de 47 pages a été mis à la disposition des députés.

Un député PLR confirme que le rapport de gestion par unités d'affaires est excellent, mais que le Grand Conseil doit se prononcer sur le PL, dont la nature est tout autre.

M^{me} Stuckelberg Vijverberg apporte des précisions sur le processus d'élaboration du PL 11455. Elle rappelle en préambule que c'est la première année que SIG doit présenter deux documents distincts : les comptes d'une part et le rapport gestion de l'autre. Elle indique qu'après avoir reçu les documents de SIG, le département a demandé à la régie des compléments pour inclure des éléments qualitatifs dans l'exposé des motifs du PL. Le département s'est lui aussi étonné de la nature du document transmis par SIG

et a donné des instructions pour l'année suivante. M^{me} Stuckelberg Vijverberg termine en confirmant que le département a complété et mis en forme les informations transmises par SIG.

Un député UDC demande à M. Peyrot, dont le départ approche, de faire le bilan de son action.

M. Peyrot répond qu'un travail important a été effectué pour modifier le mode de décision qui a un temps prévalu au sein de SIG et qui avait pour conséquence de mettre de côté, voire de tromper, le conseil d'administration. Il ajoute que la gouvernance interne a été revue. M. Peyrot rappelle qu'à sa prise de fonction, la direction générale était forte et que le conseil d'administration était faible. Il annonce avoir renforcé le rôle du conseil d'administration, ce dont il se félicite.

Un député PLR déclare ne pas avoir l'impression que SIG insiste assez sur la qualité des services qu'elle fournit. Il signale que SIG est très peu orienté marketing alors que les marchés dans lesquels elle est active sont extrêmement changeants.

M. Brunier indique que la division marketing est très sensible au marché, même si elle ne prend pas assez en compte la nature des produits vendus. Par ailleurs, il estime que la communication de SIG doit être refondue, en se basant sur ce que doit être le marketing énergétique. Il signale en particulier ne pas être convaincu que SIG doive faire de la publicité au sens premier du terme. Il estime que le tableau n'est pas aussi sombre que ne le laisse entendre le député, comme le prouve la confiance que les clients éligibles continuent d'accorder à SIG. M. Brunier indique qu'une partie des grands consommateurs qui résilient leur contrat avec SIG le font pour regrouper leurs fournisseurs d'énergie, par exemple en choisissant un fournisseur basé dans le canton où se trouve le siège de l'entreprise. En outre, on constate qu'une partie des clients éligibles changent régulièrement de fournisseurs.

La commission aborde les comptes consolidés.

- M. Jordan indique que le résultat des comptes consolidés est de +41 millions. Il ajoute que la différence entre le résultat des comptes opérationnels et celui des comptes consolidés s'explique principalement, d'une part, par l'impact positif du plan de prévoyance (+40 millions) et celui de la dissolution d'une provision pour la participation aux primes d'assurance maladie des retraités de SIG (+58 millions).
- M. Peyrot rappelle que la consolidation a été imposée à SIG par le département des finances.
- M. Jordan annonce que, d'autre part, le résultat des comptes consolidés a été fortement impacté par des dépréciations d'actifs et la constitution de

provisions, comme déjà évoqué lors de l'audition, pour un montant total de 188 millions. Il précise que ces évaluations d'actifs sont toutes élaborées selon la même méthode, dite des cash flow futurs. Elle consiste à comparer les recettes potentielles d'un actif avec l'actif comptabilisé au bilan. La différence entre le potentiel de recettes et la valeur produit une dépréciation ou une appréciation. M. Jordan annonce que la dépréciation pour la fibre optique s'élève à 45 millions. Pour EDH, le même calcul a entraîné une perte de 70 millions, pour un coût d'acquisition de 291 millions. Pour Ennova, la dépréciation se monte à 23 millions. M. Jordan précise que ce montant provient tant de la dépréciation de l'entièreté de la participation que de celle du prêt consenti à Ennova. Il signale que le prêt n'a pas été entièrement passé en dépréciation, car le parc de Gransonnaz a obtenu un permis de construire. Il ajoute qu'une provision a été constituée en proportion de la puissance de ce parc pour un montant d'environ 28 millions.

- M. Peyrot rappelle que ces calculs ont été réalisés en février, mais qu'ils sont caducs depuis le rachat d'Ennova par SIG. Il annonce que tous ces éléments devront être réappréciés en 2014. Il ajoute que la manière d'approvisionner la nouvelle filiale de SIG que constitue Ennova reste à définir.
- M. Hodgers demande à M. Peyrot d'apporter des précisions sur le milliard de surexposition financière dans le domaine de l'éolien qui a souvent été cité.
- M. Peyrot répond que ce montant était basé sur la somme que SIG aurait dû payer à Ennova si tous les parcs avaient été construits, ce qui n'était aucunement réaliste.
- M. Hodgers rappelle que si SIG avait dû dépenser ce milliard, l'entreprise aurait également perçu des recettes grâce à la vente du courant produit.
- M. Peyrot rappelle que l'ancien partenariat entre SIG et Ennova était par nature problématique, car Ennova avait intérêt à produire de l'électricité quelle que soit la rentabilité du projet, alors que SIG avait quant à elle intérêt à sélectionner les parcs les plus rentables.

Un député PLR indique que le paragraphe consacré à EOSH dans l'exposé des motifs du PL (pages 4-5) est relativement trompeur. Il rappelle que la valeur de la participation de SIG dans cette holding a perdu 238 millions en l'espace de deux ans. Il signale que l'on parle énormément de chaque éolienne non construite, mais que le risque induit par la situation d'EOSH n'est pas suffisamment pris en compte.

Un député PLR abonde dans ce sens et annonce tenir ce discours depuis plusieurs années, sans être entendu. Il ajoute que ce risque pourrait devenir systémique.

M. Peyrot rappelle qu'Alpiq et EOSH ont été au centre de l'attention en 2011 et 2012. Il signale qu'en 2013, la valeur de la participation de SIG dans EOSH a gagné 49 millions, et ce uniquement en raison de normes IFRS, qui ont pour conséquence d'assimiler un prêt à des fonds propres.

Un député PLR regrette que la façon de présenter les choses soit aussi complexe.

M. Peyrot souscrit aux propos de du député PLR.

Un député PS se demande pourquoi les actifs de SIG qui ne sont pas cotés en bourse ne sont pas évalués selon la valeur d'usage, ce qui éviterait que la valeur des participations dépende de l'évolution des prix de l'électricité sur les marchés

M. Ruesch répond que la valeur des actifs pour les activités de monopole est calculée selon des règles très différentes. Il indique que le critère qui détermine le mode le calcul d'une participation dépend de l'exposition, ou non, à des aléas commerciaux.

Un député PS rappelle qu'il serait important de considérer ce que SIG retire de ses participations, par exemple de la puissance électrique, plutôt que leur valeur marchande.

- M. Peyrot signale que la méthode des cash flow futurs n'est pas appliquée pour des actifs comme Verbois.
- M. Ruesch précise qu'il s'agit d'une méthode reconnue au niveau international.

Un député PS souligne que SIG n'a pas vocation à réfléchir comme si elle allait vendre ses participations.

Un député PLR demande ce que signifie le fait que SIG évalue par la suite la juste valeur des instruments financiers dérivés.

- M. Ruesch répond que cela signifie que la valeur de ces instruments est réévaluée au moment de la clôture des comptes. La valeur à la conclusion du contrat n'est pas portée aux comptes.
- M. Peyrot évoque un contrat à long terme qui pourrait entraîner des pertes.

Un député PLR demande ce que signifie le fait que « le groupe EOSH a concédé une option financière FMHL [Forces Motrices Hongrin – Léman] à SIG » (page 43).

M. Ruesch répond qu'il s'agit d'une option. SIG peut demander à EOSH de tirer sur ce contrat d'approvisionnement en électricité si cela l'intéresse.

M. Peyrot répond qu'il s'agit d'un contrat d'approvisionnement datant des années 2000.

Un député PLR demande pourquoi le terme employé est celui d'« option financière » plutôt que celui de « contrat ».

M. Ruesch signale que le terme employé est correct au regard de la terminologie du domaine. Il précise qu'il n'a aucune valeur au 31 décembre 2013, parce que les prix du marché sont plus bas que le prix qui figure dans cette option.

Un député PLR demande qui fixe les taux de rendements et comment ils sont calculés. Il rappelle qu'une modification des taux de rendement a une incidence immense sur la valeur au bilan.

- M. Jordan répond que les taux de rendements sont calculés en interne par les spécialistes SIG, sur la base de méthodes reconnues. Par ailleurs, ils sont comparés au taux de rendement établi par le régulateur fédéral. En outre, en 2013, un professeur d'université a été mandaté pour contrôler les calculs internes. M. Jordan précise que les taux ne sont pas les mêmes d'un secteur à l'autre
- M. Peyrot confirme que la valeur au bilan dépend fortement des taux de rendement.
- M. Ruesch rappelle que les taux appliqués en 2013 ont été formellement approuvés par le comité auditeur et par le conseil d'administration.
- M. Peyrot signale que l'application d'un taux trop important à l'éolien interdirait toute construction dans le domaine.

Un député PLR estime que le plus important, dans un rapport de gestion, est d'expliquer quel est l'objectif financier et comment l'entreprise entend l'atteindre.

M. Peyrot annonce que le conseil d'administration mène une réflexion sur les taux de rendement.

Un député PLR demande pourquoi les frais de consultant ont augmenté en 2013.

- M. Brunier répond que SIG a dépensé 1,9 millions pour les frais liés aux audits. Il indique par ailleurs que SIG mandate divers consultants pour conseiller l'entreprise.
- Le Président remercie et raccompagne les représentants de SIG. Il remercie particulièrement M. Peyrot pour avoir, il y a déjà quelques temps, attiré l'attention des députés sur les mauvaises surprises qui allaient survenir.

VOTES

Le Président met aux voix les deux PL.

Les commissaires acceptent l'entrée en matière du PL 11454 par 10 voix (1 EAG, 1 S, 1 V, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC), sans opposition et 3 abstentions (MCG)

Le Président ouvre le deuxième débat.

Titre et préambule : pas d'opposition adopté.

Art unique : pas d'opposition adopté.

Le Président ouvre le troisième débat. En l'absence de demande de parole, il met aux voix le PL.

Les commissaires acceptent le PL 11454 par :

Pour: 10 (1 EAG, 1 S, 1 V, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC)

Contre: ---

Abstention: **3** (MCG)

Les commissaires acceptent l'entrée en matière du PL 11455 par 8 voix (1 EAG, 1 S, 1 V, 1 PDC, 2 PLR, 2 UDC), sans opposition et 5 abstentions (2 PLR, 3 MCG).

Le Président ouvre le deuxième débat.

Titre et préambule : pas d'opposition adopté.

Art unique : pas d'opposition adopté.

Le Président ouvre le troisième débat. En l'absence de demande de parole, il met aux voix le PL.

Les commissaires acceptent le PL 11455 par :

Pour: 8 (1 EAG, 1 S, 1 V, 1 PDC, 2 PLR, 2 UDC)

Contre : ---

Abstention: 5 (2 PLR, 3 MCG)

Mesdames et Messieurs les députés, les SIG remplissent une mission de première importance pour le canton. Favoriser un approvisionnement énergétique suffisant, sûr, économique, diversifié et respectueux de l'environnement.

Cette fonction se situe au cœur du fonctionnement socio-économique de toute ville. Il n'en va pas autrement pour Genève

Comme dans d'autres domaines, ce qui est acquis perd avec le temps de sa valeur : et on se demande parfois si la population se rend bien compte du privilège qu'elle a d'avoir accès à l'eau potable simplement au robinet, à l'électricité par un interrupteur ou à la chaleur du radiateur. C'est en se centrant sur ce rôle crucial que les SIG répondront au mieux au mandat des autorités et aux besoins de la population.

Forts de ces informations, la commission vous demande, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver bon accueil à ces **deux projets de lois.**

Projet de loi (11454)

approuvant les états financiers consolidés des Services industriels de Genève pour l'année 2013

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,

vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013:

vu l'article 37, lettre b, de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève, du 5 octobre 1973;

vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 6 novembre 2013:

vu les états financiers des Services industriels de Genève pour l'année 2013; vu la décision du conseil d'administration des Services industriels de Genève du 18 mars 2014.

décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

- ¹ Les états financiers consolidés des Services industriels de Genève comprennent :
 - a) un bilan;
 - b) un compte de résultat;
 - c) un tableau de variations des capitaux propres;
 - d) un tableau des flux de trésorerie;
 - e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte de résultat, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.
 - ² Les états financiers pour l'année 2013 sont approuvés.

Projet de loi (11455)

approuvant le rapport de gestion des Services industriels de Genève pour l'année 2013

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,

vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;

vu l'article 37, lettre b, de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève, du 5 octobre 1973;

vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 6 novembre 2013;

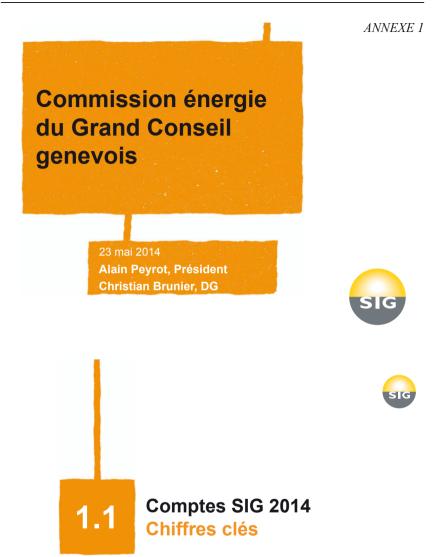
vu le rapport de gestion/rapport d'activité des Service industriels de Genève pour l'année 2013;

vu la décision du conseil d'administration des Services industriels de Genève du 18 mars 2014,

décrète ce qui suit :

Article unique Rapport de gestion

Le rapport de gestion des Services industriels de Genève pour l'année 2013 est approuvé.



Comptes SIG 2014

Chiffres-clés



(en MCHF)	2012	2013
Produits	1076.4	1038.3
Achats d'énergies	- 416.4	- 423.2
Charges d'exploitation	- 368.6	- 373.0
Autres charges	- 162.6	- 158.6
Résultat net	128.8	83.5
Redevance extraordinaire	- 56.8	56.8
Résultat net avec impact de la redevance	72.0	140.3
Consolidation, dépréciations et variations de provisions	- 159.5	- 99.6
Résultat net consolidé	- 87.5	40.7
Investissements nets	- 231.2	- 169.4
Cash-flow libre	- 27.8	130.1
Emprunts nets	- 590.7	- 460.6
Effectifs (postes de travail en équivalent plein temps)	1615.2	1612.3

Comptes SIG 2013

Dépréciations et provision



Investissement (chiffres en MCHF)	Valeur comptable avant dépréciation (30.12.2013)	Montant de la dépréciation	Valeur comptable après dépréciation (31.12.2013)
Fibre optique	87	- 45	42
EnergieDienst Holding (EDH)	291	- 70	221
Partenariat ennova	39	- 23	16
Partenariat Swisswinds	19	- 16	3
Parco eolico del San Gottardo	2	- 2	0
Swisspower Energy	7	- 2	5
Provision pour engagement éolien		- 30	
Total dépréciations et provision		- 188	





Les dossiers sensibles identifiés

- 1 Fibre optique à domicile (FTTH)
- 2. Prise de participation dans l'hydraulique (EDH)
- 3. Projets de parcs éoliens (ennova)
- 4. Projets de parcs éoliens (Swisswinds)
- 5. Développement thermique
- 6. Prise de participation dans la thermique (CGC Dalkia)
- 7. éco21
- 8. Activéco
- PôleBio (déchets verts)

Les dossiers sensibles identifiés



- Pourquoi sont-ils sensibles?
 - Nouvelles activités, pas traditionnelles pour SIG
 - Secteurs ouverts à la concurrence
 - Domaines novateurs
 - Engagement de SIG conclu dans un climat d'enthousiasme et d'empressement

Premiers enseignements



- Appliquer et améliorer les règles de gouvernance internes
- Ne plus céder à l'empressement quitte à perdre une affaire ou un client
- La conjoncture a amplifié les aspects négatifs de ces dossiers
- Des projets de nature « capital-risque » ont été présentés, à tort, comme des opérations business à forts retours sur investissement
- Informations incomplètes aux organes dirigeants de SIG
- Confusion des rôles et responsabilités au niveau d'organes et / ou d'acteurs impliqués
- Hypothèses, contextes mal documentés

1. Fibre optique à domicile (FTTH)



LES MOINS

- Retard dans la commercialisation de contenu sur la fibre optique
- Hypothèse commerciale trop optimiste
- Rentabilité revue fortement à la baisse

LES PLUS

- Construction d'un réseau de haute technologie
- Bonne gestion des travaux de déploiement

Premières mesures adoptées

▶ Révision de la rentabilité du projet et de son plan d'affaires
 ▶ Dépréciation comptable du réseau FTTH de 45 MCHF
 ▶ Adaptation de la stratégie télécom SIG en cours

Ce développement fait partie d'une activité qui relève davantage de l'intérêt public plutôt que d'une activité fortement lucrative

9

2. Prise de participation dans l'hydraulique (EnergieDienst Holding)



LES MOINS

- Cadre stratégique mal défini
- Marché conclu alors que les prix de l'électricité étaient très bas

LES PLUS

- Engagement dans une entreprise suisse active dans la production électrique renouvelable, validé par le Conseil d'Etat
- Investissement industriel à long terme, non spéculatif et rentable
- EDH est une société saine et rentable
- Contrat de fourniture électrique avantageux sur 10 ans

Premières mesures adoptées

▶ Dépréciation comptable de 70 MCHF

SIG ne vendant pas ses parts, elle n'a rien perdu!

La correction de valeur est provisoire, conjoncturelle et uniquement comptable



3. Projets de parcs éoliens (ennova)

LES MOINS

- Projections de rentabilité exagérée
- Probabilité de réalisation des projets trop optimiste
- Risques non proportionnels à l'engagement de SIG
- Confusion des rôles et des responsabilités

LES PLUS

- kWh d'origine renouvelable
- Participation favorisant la transition énergétique en Suisse

Premières mesures adoptées

▶ Négociation terminée. Rachat à 100% de la société par SIG.

Reprise de la société. Fixation de priorités. Optimisation des coûts et des parcs. Recherche de partenariats.

11



4. Projets de parcs éoliens (Swisswinds)

LES MOINS

- Parcs moins rentables que prévu
- Influence de SIG dans le partenariat insuffisante par rapport à son niveau d'investissement
- Probabilité de réalisation trop optimiste

LES PLUS

- Fortes compétences techniques de Swisswinds.
- Partenaires industriels et valaisans à côté de SIG
- Opposition moins forte sur l'éolien de haute altitude
- Implication personnelle du partenaire fondateur

Premières mesures adoptées

▶ Dépréciation comptable de l'actif de 16 MCHF

 ▶ Priorisation des projets avec une concentration sur les parcs avec bon potentiel
 ▶ Négociation en cours pour adapter le partenariat aux conditions actuelles et futures des projets de parc éolien

Vu la complexité technique et les aléas météorologiques, ces parcs éoliens sont moins rentables que prévu, il faut donc optimiser ces installations et adapter le partenariat SIG

5. Développement thermique



LES MOINS

- Retour sur investissement plus long que prévu
- Commercialisation difficile
- Investissements importants

LES PLUS

- Projet innovant, techniquement confirmé
- Projets phares pour diminuer les émissions de CO²
- Répondre aux objectifs cantonaux sur l'énergie

Premières mesures adoptées

Mise en conformité de l'ensemble des documents des procédures d'investissements
 Fixation d'une stratégie sectorielle en matière de développement thermique
 Définition du modèle économique des futurs projets de géothermie de surface

Projet qui s'inscrit pleinement dans la stratégie du développement des énergies renouvelables de SIG

13

6. Prise de participation dans la thermique (CGC Dalkia)



LES MOINS

- Manque de respect des règles de gouvernance interne dans la conduite du projet
- Confusion des rôles et responsabilités
- Synergies pas suffisamment utilisées entre SIG et CGC Dalkia

LES PLUS

- Investissement rentable
- Renforcement d'un partenariat avec un acteur confirmé dans le domaine thermique à Genève
- Préservation d'une acquisition d'une entreprise genevoise par un concurrent thermique suisse

Premières mesures adoptées

▶ Correction générale du processus d'investissement interne à SIG

Modification de la stratégie thermique SIG en cours

7. éco21



LES MOINS

- Le financement pour l'avenir non assuré
- Confusion entre les programmes d'éco21 et les services énergétiques commercialisés
- SIG subventionne certains de ses concurrents via éco21

LES PLUS

- Investissements dans l'économie genevoise
- Impact positif sur l'environnement et sur l'économie genevoise
- Modèle pour d'autres services industriels suisses
- Contribue à diminuer la courbe de consommation d'énergie

Premières mesures adoptées

- ▶Réalisation d'un bilan global de ce programme
 - ▶ Recherche de financement dans la durée
- ▶ Regroupement des programmes éco21 et écoClimat

La consommation d'électricité progresse en Suisse, à Genève, elle diminue ! L'effet d'éco21 est désormais observable et quantifiable

15



8. Activéco

LES MOINS

- Mauvaise définition initiale des besoins informatiques
- Manque de suivi dans les coûts internes et externes

LES PLUS

- Un véritable système d'information couplé au profil de consommation et non une simple application
- Premier pilote d'applications smartphones à SIG
- Contribution pour moins consommer

Premières mesures adoptées

Suivi accru des coûts par projet, reporting mensuel en Direction générale
 Inventaire et argumentaire des dépenses effectuées

Mieux définir les besoins des projets en amont

9. PôleBio (déchets verts)



LES MOINS

- Modèle économique difficile à équilibrer
- Opposition de privés et d'associations

LES PLUS

- Partenariat public / privé
- Solution de remplacement de l'usine du Nant-de-Châtillon en fin de vie
- Energie 100% renouvelable

Premières mesures adoptées

▶ Proposition de nouveaux modèles économiques

Trouver une mesure transitoire pour le Nant-de-Châtillon afin de se donner plus de temps pour développer ce projet positif et innovant pour Genève

17

Conclusion



- Les audits interne / externe et les enquêtes administratives se poursuivent, le rapport de la Cour des Comptes également
- SIG continuera à communiquer les résultats de ces audits, tout en protégeant les droits de la personnalité
- Les mesures correctives sont et seront prises

Rapport Cour des Comptes et conférence de presse commune SIG + Cour des Comptes : entre fin mai et fin juin 2014

Conclusion



SIG est avant tout :

- Plus d'1 milliard de chiffre d'affaires par an
- Une entreprise saine financièrement
- Des investissements à hauteur de 100 à 200 MCHF / an pour maintenir des équipements et des réseaux de grande qualité
- 1'700 collaboratrices et collaborateurs fournissant des prestations quotidiennes et indispensables de haut niveau de qualité et de fiabilité aux Genevoises et Genevois
- Un personnel qui reste motivé et engagé

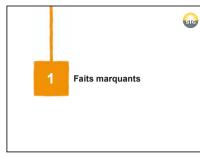
10

Merci de votre attention!



ANNEXE 2





Faits marguants SIG Résultat 2013 Le résultat net « opérationnel » des activités est en baisse par rapport à 2012 (hors impact du remboursement de la redevance extraordinaire) Remboursement de la redevance extraordinaire versée en 2012 à l'Etat example.

- Niveau global des investissements relativement has par rapport aux 3 dernières années
- Pertes de valeur et provisions sur les actifs Eoliens, FTTH et EDH
- Impact favorable du nouveau plan de prévovance
- Vente de 3.3 % d'actions EOSH pour 72 MCHF, impact net de 4 MCHF sur le résultat
- Modifications des normes comptables IFRS, notamment la consolidation des comptes des

Faits marguants Sur les différents secteurs d'activité



- Baisse des tarifs réquiés de l'énergie
- Sur l'ensemble des volumes éligibles (>100'000 kWh), 72% sont en Offre de marché SIG, 23% aux tarifs réquiés 5% sont à la concurrence
- Forte baisse des prix de marché de l'électricité avec notamment pour conséquence une activité concurrentielle accrue et une réévaluation à la baisse de notre participation EDH
- Baisse de 1.3% des volumes distribués par rapport à 2012
- 73 GWh d'économies d'électricité ont été financées à fin 2013 par le programme éco21
- Investissements en baisse, sans impact sur la qualité du réseau

- Engagement dans les projets écliens réapprécié, occasionnant une dépréciation de la valeur de participations et de prêts
- Réalisation d'installations solaires d'une puissance de 1.2 MW en 2013 portant le total installé à Genève à 27 MW (dont 10 MW SIG)

Faits marguants SIG Sur les différents secteurs d'activité Forte hausse des volumes vendus de gaz en 2013 (climat) Part de marché (Genève) à 48% (57% avec la Thermique) en 2013 contre 47% en 2012

- Lancement de la gamme Vitale Gaz
- Pas de perte de client éligible en 2013
- Aucune modification tarifaire en 2013

Environnement

- Consommation d'eau notable 2013 est inférieure de 3.1% à celle de 2012. Pose de la conduite « Prieuré – Arquebuse », fin des travaux de raccordement au
- printemps 2014.
- Approbation par le Grand Conseil du Projet de loi modifiant le Financement de l'assainissement des eaux usées, entrée en vigueur en 2015
- Décision par le Conseil d'Etat le 26 juin 2013 de remplacer l'usine d'incinération et de valorisation des déchets des Cheneviers à l'horizon 2022, de ce fait les équipements actuels de l'usine des Cheneviers devront être complètement amortis à fin 2022; (Cheneviers IV).

Faits marquants Sur les différents secteurs d'activité



- Des volumes de ventes de chaleur record à 333.8 GWh : + 63.2 GWh (+23%)
- Poursuite des grands projets de réseaux thermiques en réalisation (vie Chapelle-les-Sciers) et en études (GeniLac, Gradelle, Les Vergers et CADéco Jonction)

Télécom

- 👺 Poursuite du déploiement du réseau FTTH, 102 MCHF ont déjà été investis jusqu'à fin voice est désormais raccordable
- 2013, plus de la moitié de la population gen
- Signature en février 2013 du contrat avec Sunrise
- Un décalage dans le temps des perspectives de rentabilité du réseau FTTH a occasionné une dépréciation partielle de l'actif
- Prise de participation dans Swiss Fibre Net (SFN)

- Retard dans la commercialisation des contrats de performance énergétique (CPE)
- 🖷 Le fléchissement du volume d'affaires plus important que prévu dans le domaine de l'éclairage public





